

A32L3
C3\1
OFF

CAHIERS DE L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

N° 1

NORME DU FRANÇAIS
ÉCRIT ET PARLÉ
AU QUÉBEC



1965

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
DU QUÉBEC



Bibliothèque Nationale du Québec

AVANT-PROPOS

NORME DU FRANÇAIS

ÉCRIT ET PARLÉ

Le milieu socio-culturel nous impose une norme de l'écrit pour notre langue. Celle-ci est **AU QUÉBEC**, dans sa morphologie, dans son vocabulaire et dans ses phonèmes.

Aussi avons-nous demandé à l'Office de la langue française et à sa Commission consultative, pour assurer l'unité et l'épanouissement de notre langue, d'établir, pour le Québec, une norme du français écrit et du français parlé.

Le texte qu'on va lire revêt donc une grande importance, car si les Québécois veulent continuer à parler français, ils doivent s'appuyer sur des règles linguistiques rigoureuses et de tous les instants. C'est à cette unité que répond le présent.

Avant-propos
du Ministre des Affaires culturelles
du Québec

*De la...
770*

NORME DU FRANÇAIS

ÉCRIT ET PARLÉ



A32L3

C3/1

OFF

Avant-propos
du Ministère des Affaires culturelles
du Québec

PRÉAMBULE

AVANT-PROPOS

Le milieu nord-américain anglophone exerce de fortes pressions sur notre langue. Celle-ci est menacée dans sa syntaxe, dans sa morphologie, dans son vocabulaire et dans son phonétisme.

Aussi avons-nous demandé à l'Office de la langue française et à sa Commission consultative, pour assurer l'intégrité et l'épanouissement de notre langue, d'établir, pour le Québec, une norme du français écrit et du français parlé.

Le texte qu'on va lire revêt donc une grande importance, car si les Québécois veulent continuer à parler français, ils doivent s'imposer une discipline linguistique rigoureuse et de tous les instants. C'est à cette nécessité que répond la NORME.

Le Ministre,

PIERRE LAPORTE.

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le fruit de longues et patientes recherches. Celles-ci ont été menées dans le but de réunir, dans un seul et même ouvrage, les données les plus récentes et les plus précises sur les langues de l'Asie méridionale.

Avant d'entreprendre ce travail, j'ai consulté les ouvrages les plus récents et les plus complets sur les langues de l'Asie méridionale. J'ai pu ainsi me rendre compte de l'état de la science et de la littérature sur ce sujet. J'ai vu que les données étaient très fragmentaires et qu'il y avait lieu de les compléter et de les mettre à jour.

La tâche que je me suis imposée est donc de réunir, dans un seul et même ouvrage, les données les plus récentes et les plus précises sur les langues de l'Asie méridionale. J'ai voulu aussi donner une idée de l'état de la science et de la littérature sur ce sujet.

Le Directeur
M. L. B.

PRÉAMBULE

Toute collectivité, bon gré mal gré, consciemment ou non, est amenée à se donner des normes. Cela est vrai de tous les domaines de l'activité humaine en général et de celui de la langue en particulier.

Parmi les divers usages linguistiques d'une même communauté, il y en a toujours un qui prend le pas sur les autres dans certains domaines, tels que l'enseignement, l'administration, la justice, et c'est à partir de cet usage que se constitue la norme ⁽¹⁾.

Développement interne

Toute langue est un ensemble de représentations qui relèvent à la fois de la grammaire et du vocabulaire, et par lequel s'exprime la mentalité du groupe qui parle cette langue. Dans son développement, une langue obéit à une impulsion qui correspond aux exigences mentales et aux habitudes linguistiques des sujets parlants.

Dès l'instant où, pour des raisons historiques, géographiques, économiques, psychologiques ou autres, cette impulsion vient du dehors, on peut dire que la langue est entrée dans une phase critique de son développement. La communauté linguistique doit alors se considérer en état d'alerte.

-
1. L'observation de cette norme dans les domaines mentionnés ci-dessus ne doit pas faire oublier l'existence des niveaux de langue.

Personne ne contestera que, dans le Québec, telle est bien la situation, et que, parmi les facteurs de dégradation auxquels il vient d'être fait allusion, l'absence de motivation socio-économique pour l'emploi du français est le plus nocif. (Cette question mériterait d'ailleurs une étude distincte.)

Nécessité de la norme

L'Office estime que, pour résister aux pressions énormes qu'exerce sur le français du Québec le milieu nord-américain de langue anglaise, il est indispensable de s'appuyer sur le monde francophone : cela veut dire que l'usage doit s'aligner sur le français international, tout en faisant sa place à l'expression des réalités spécifiquement nord-américaines.

Ainsi, la norme qui, au Québec, doit régir le français dans l'administration, l'enseignement, les tribunaux, le culte et la presse, doit, pour l'essentiel, coïncider à peu près entièrement avec celle qui prévaut à Paris, Genève, Bruxelles, Dakar et dans toutes les grandes villes d'expression française.

La norme ainsi conçue doit s'étendre à tous les aspects de la langue : morphologie, syntaxe, phonétique, lexicque ; mais pour ce qui est des deux premiers, qui sont d'ordre structural, la variation doit être inexistante. En effet, la morphologie et la syntaxe constituent l'armature de la langue.

Quant à la phonétique, qui est également d'ordre structural, la marge de variation doit être minime et ne tenir compte que de très légères différences d'accent qui s'expliquent par des raisons d'ordre géographique.

Phonétique

En effet, si l'on définit l'accent comme l'impression d'ensemble qui résulte des particularités de prononciation caractéristiques d'une nation ou encore des habitants d'une province par rapport à un parler choisi comme norme, il est à peu près inévitable que l'éloignement géographique entraîne des différences de prononciation, de rythme, d'intonation et d'inflexions expressives.

Mais il ne faut pas se prévaloir de ces différences pour adopter une position qui irait à l'encontre d'une unité linguistique désirée et souhaitable à tous égards : l'alignement phonétique sur la norme doit être aussi rigoureux que possible et doit rester l'idéal à atteindre.

Cependant, il faut ici distinguer entre l'orthoépique et l'orthophonie, c'est-à-dire entre la répartition et l'utilisation des sons dans les mots, d'une part, et la réalisation articuloire de ces mêmes sons, d'autre part.

Du point de vue orthoépique, les mots du français au Canada doivent être, d'une façon presque absolue, phoniquement conformes au modèle fourni par la langue normative : il est tout à fait inacceptable de prononcer « swèr » pour « swar » (soir), alors qu'il suffit de substituer la voyelle « a » à la voyelle « è » pour rejoindre l'usage actuel ; de même la suppression d'un « t » final permet de prononcer correctement « nui(t) », « po(t) », au lieu du vulgaire et provincial « nuit » ou « pot ». Cet alignement phonique sur le français normal constitue une exigence première et primordiale pour qui veut parler correctement notre langue.

Quant aux hésitations qui peuvent se présenter pour l'utilisation de tel ou tel son dans certains mots, elles ne doivent être que celles de la langue normative, laquelle n'est jamais parfaitement fixée : par exemple, il y a flottement sur la prononciation des consonnes finales, que tantôt on fait sonner, tantôt on laisse muettes, dans « exact » ou « suspect ». Il existe donc une petite marge de jeu dans la fidélité à la norme orthoépique, mais, encore une fois, elle ne peut s'appliquer qu'à un petit groupe de mots, qui apparaît comme résiduel par rapport à la masse du vocabulaire.

La conformité au modèle normatif ne doit pas être moins grande dans la réalisation des sons qui composent le système phonique du français. Nous devons nous efforcer d'en produire les trente-six phonèmes avec la plus grande pureté possible. Mais nos prononciations vicieuses, notre relâchement articulaire, et d'autres facteurs d'ordre culturel ou social nous écartent considérablement de la bonne voie à suivre en ce domaine. Trop nombreux sont les sons que nous réalisons de façon défectueuse : consonnes assibilées (ts-dz) au lieu de (t-d), ou palatalisées (k'-g'-n') au lieu de (k-g-n), ou désarticulées (h) au lieu de (ch-j); voyelles trop ouvertes et souvent diphtonguées comme (è-a-eu), nasales au timbre trop grêle et trop nasillard, etc. Ce sont autant d'exemples de prononciations vicieuses qui exigent un travail de redressement articulaire.

Quant à notre relâchement articulaire dans le discours, si opposé à la netteté qui caractérise de façon toute particulière l'élocution en français normal, il est absolument inacceptable. Sur ce point, nous n'imiterons jamais de trop près le modèle. Mais cet effort d'alignement, si grand soit-il, laissera subsister sans aucun doute certaines différences d'accent, qui tiennent, soit à des prononciations particulières, soit surtout à une allure de

parole — débit, intonation, inflexions expressives — dont le fondement est d'ordre social et culturel.

Ces différences, si elles restent légères, sont les seules acceptables.

Lexique

C'est dans le seul domaine du lexique qu'il est possible d'accepter des divergences, à la condition que les termes ainsi introduits soient construits selon la logique interne de la langue française, ne fassent pas double emploi avec des mots déjà existants — dont ils entraîneraient l'oubli à plus ou moins brève échéance — et servent à désigner des réalités nord-américaines pour lesquelles le français international n'a pas de termes appropriés.

Dans le champ des divergences lexicales, on peut distinguer deux secteurs : celui des canadianismes et celui des anglicismes.

Canadianismes

Il faut éviter de considérer comme canadianismes de bon aloi les mots dialectaux ou patois conservés dans la langue du peuple. De tels vocables, même s'ils sont encore vivants dans telle ou telle province française d'où sont originaires les Canadiens français, doivent être remplacés dans l'enseignement par les mots de la langue commune, le but de l'enseignement n'étant pas d'entériner ou de répandre tel mot patois, mais de faire apprendre le mot en usage dans le français du vingtième siècle.

Les canadianismes de bon aloi à retenir dans la langue de l'enseignement et de l'administration se rapportent à des réalités canadiennes pour lesquelles le français commun n'a pas d'équivalents. Ces canadianismes ont trait, entre autres, aux domaines suivants :

mesures (pied, mille)
 faune (carcajou, cacaoui)
 flore (épinette, pimbina)
 poissons (maskinongé, achigan)
 nourriture (sucre d'érable)
 politique (bleu, rouge)
 hiver (banc de neige)
 vêtements (ceinture fléchée)

Il faut aussi tenir compte de certains cas où la variante canadienne-française se justifie autant que le mot ou l'expression du français commun et peut même parfois leur être préférable. Exemples : fin de semaine, vivoir.

Anglicismes

L'anglicisation du français se fait sur plusieurs plans qu'il importe de distinguer soigneusement. Il est en effet nécessaire de se familiariser avec la diversité des anglicismes si on tient à les éviter.

Le tableau ci-dessous donne la liste des domaines où s'exerce l'anglicisation avec, en regard, des exemples caractéristiques.

DOMAINES	EXEMPLES
1. Orthographe	mariage avec deux <i>r</i> flanelle avec deux <i>n</i> futur avec un <i>e</i>
2. Graphie	<i>bld.</i> pour boul. ou B^d 2 <i>hres</i> pour 2 heures ou 2 h (Ce sont surtout les abréviations qui donnent lieu à ce genre d'anglicismes.)

3. Morphologie *classifier* pour **classer**
quartiers généraux pour **quartier général**
vacance pour **vacances**
4. Vocabulaire *week-end* pour **fin de semaine**
parking pour **stationnement** ou **parcage**
5. Sémantique *contrôler* au sens de **diriger**
admettre au sens de **avouer, reconnaître**
6. Alliances de mots *froid sévère* pour **froid rigoureux**
salle à dîner pour **salle à manger**
7. Syntaxe *en autant qu'ils sont concernés*
pour **en ce qui les concerne**
8. Métaphore *mettre la pédale douce*
pour **mettre une sourdine à parler à travers son chapeau**
pour **dire des bêtises**
9. Anglicismes de maintien *surplus* pour **excédent**
barbier pour **coiffeur**

Dans cette dernière catégorie, les mots sont bien français, mais au voisinage de l'anglais, ils ont acquis ou bien un sens nouveau ou une fréquence plus grande.

Les seuls anglicismes qui se justifient sont ceux qui comblent des lacunes de notre vocabulaire. Ce sont généralement des emprunts de mots, chaque mot étant emprunté avec un seul de ses sens. Le recours à l'emprunt lexical ou emprunt de mot, pour satisfaire un besoin réel, est légitime. Il doit être pratiqué avec modération et en tenant compte du fait qu'il est parfois possible de trouver des équivalents français.

Un critère facile à appliquer est celui du double emploi. Un emprunt est sûrement inutile quand il double un mot déjà existant, qu'il risque de supplanter dans l'usage et ainsi de faire oublier. Tout mot oublié au profit d'un mot étranger représente un amoindrissement, si faible soit-il, de notre patrimoine culturel.

La forme la plus nocive de l'anglicisation est celle qui affecte les rapports des mots entre eux (Voir les catégories 6 et 7).

Conclusion

Conscient des besoins qui ont motivé sa création, l'Office de la langue française voit dans l'élaboration et l'application de la norme l'un des deux moyens les plus efficaces de remplir la mission qui lui a été confiée de favoriser dans le Québec l'épanouissement de la langue maternelle, le second moyen étant la motivation socio-économique.

Dans l'accomplissement de cette tâche, le concours des pouvoirs publics et des enseignants est indispensable.

7

8

BNQ



000 194 146